



## **BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS**

Montant TTC (tva 20 %) calculé sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi jusqu'à la réitération de l'acte authentique

### **IMMEUBLES**

6 % TTC sur le prix de vente avec un minimum de 6000 €

### **TERRAINS**

8 % TTC sur le prix de vente avec un minimum de 6000 €

### **COMMERCES**

8 % TTC sur le prix de vente avec un minimum de 6000 €



## BAREME GESTION / LOCATION CLUSES

- Honoraires de gestion mensuels : 7 % HT soit 8.4 % TTC des encaissements.
- Assurance de loyers impayés : 2.7 % TTC des encaissements.
- Frais d'agence :

8€ / m<sup>2</sup> pour visite, constitution de dossier et rédaction de bail + 3 € / m<sup>2</sup> pour l'état des lieux soit 11 €

Pour les biens dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup> :

80 % du loyer mensuel avec un minimum de 550 € et un maximum de 800 €.  
(Comprenant visite, constitution de dossier, rédaction de bail, et dont 3€ pour l'état des lieux).

Pour les Agences partenaires se référer à leurs propres barèmes